

Rapport d'orientation budgétaire 2018

Ce présent rapport est présenté selon les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et du décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et conformément à la LPFP de 2018, ainsi que la circulaire préfectorale du 25 janvier 2018.

Il comprend un document d'orientation et des rubriques détaillées présentant l'ensemble des pièces obligatoirement à inscrire dans un rapport d'orientation budgétaire.

2018 est une année charnière pour les collectivités locales. Les points de blocage se multiplient entre une centralité et les unités décentralisées. Le dialogue entre les différentes et trop nombreuses strates de l'État est distendu, discontinu et, trop souvent, les incompréhensions s'accumulent.

Le cycle initié depuis 1982 s'achève lentement, devant nous. En 2018, la réforme de la décentralisation ne peut plus attendre. Il est temps de décider. Il est temps d'engager une refonte globale de l'organisation territoriale de l'État pour restaurer le dialogue et la confiance entre les différents acteurs de cette scène qui s'est alourdie au fil des lois, des ajouts, des réformes conjoncturelles.

Les communes de 2018 ne sont plus les mêmes que celles de 1982, 1992 ou de 2003. Les temps ont changé, se sont accélérés. Les demandes et les besoins de la population sont différents. Il faut accompagner ces mouvements profonds. La crise financière, écologique et sociale que nous traversons le montre : face aux angoisses, aux situations de rupture, ce sont les communes qui sont en première ligne.

Mais cette réforme territoriale ne peut pas se faire sans une réforme de la fiscalité locale. Il ne s'agit pas de baisser des dotations, de revoir, encore une fois, les mécanismes de reversements et de péréquation de plus en plus complexes. Il s'agit, au contraire, de simplifier et de garantir, pour toutes les communes une justice et un équilibre territorial. Une réforme pour rendre à la fiscalité son sens premier : celui de lisser les écarts, pour aller vers l'équité entre les communes, entre les différents territoires de la République.

Le budget 2018 se prépare dans le respect des engagements pris en 2014. Dans un contexte contraint, il s'agit de développer les atouts de Sevrans et de s'appuyer sur des projets qui permettent à la Ville de poursuivre sa transformation au service des sevranaises et des sevransais.

Après la première phase de la rénovation urbaine, la Ville a milité pour l'arrivée des deux nouvelles gares du Grand Paris Express qui permettent à la commune de s'inscrire dans un cadre plus large : celui de la métropolisation. Cette volonté politique portée par le Maire et l'équipe municipale permet aujourd'hui de s'appuyer sur la dynamique du Grand Paris Express pour réaliser ses grands projets. Le développement de ces projets, adossés à des investisseurs privés, permet de donner des marges à l'action publique et de respecter les objectifs de maîtrise des finances communales.

Ces grands projets développés autour du projet plus global Sevrans Terre d'Avenir commencent à voir le jour. Ils donnent à Sevrans la crédibilité pour défendre à tous les niveaux ses intérêts. Ils permettent de construire le budget 2018 de manière volontaire et offensive pour mieux répondre aux attentes de la population et adapter le service public aux nouveaux besoins.

D'une façon générale, les finances de Sevrans doivent prendre en compte la progression démographique en cours (50 753 habitants au dernier recensement) et les besoins particuliers d'une population très jeune.

Première partie : du global au local, les collectivités locales face au retour de la croissance

Dans un monde marqué par de nombreux motifs d'inquiétudes, mais aussi par la promesse de reprise économique, les collectivités locales doivent définir un nouveau rôle et de nouvelles modalités d'action.

Sevrans s'inscrit dans ce mouvement.

A) Contextes international et national : les défis d'une société ouverte

Les prévisions de croissance internationale et nationale annoncent une reprise de l'activité économique certaine. Reste à savoir si cette embellie sera durable. D'un point de vue national, le taux de chômage est passé de 10% en 2016 à 9.4% en 2017. La dette publique s'est stabilisée à 96.8% du PIB en 2017.

Néanmoins, cette reprise, sensible, est grevée par de nombreuses tensions. Les crises nucléaires iraniennes et coréennes, le risque terroriste, l'imprévisibilité de Donald Trump, les tensions migratoires font naître des peurs parmi les populations des pays du nord économique. Le repli sur soi devient une tendance politique forte : Brexit, montée des populismes, retour de partis d'extrême-droite en Allemagne ou en Autriche... L'exacerbation des nationalismes redevient une ligne politique en Europe, alliée à une perte de confiance générale dans les partis traditionnels, et, plus grave, dans les institutions. Les tensions s'accroissent, créant, au sein du tissu social des fractures de plus en plus béantes.

Le repli communautaire devient alors l'expression d'une exaspération et d'un désir d'entre soi. Les élections de partis indépendantistes en Catalogne ou en Corse sont l'exemple de ce mouvement et interrogent directement le rôle et le sens des États-Nations tels qu'on les connaît depuis le milieu du 19^{ème} siècle. *Small is beautiful* redevient un slogan à la mode.

C'est ici que les collectivités locales redéfinissent leurs rôles, dans un climat paradoxal : alors qu'elles sont appelées à être de plus en plus sollicitées par la population, l'État diminue ses dotations.

B) Le rôle renouvelé des collectivités locales

Les relations de l'État avec les collectivités territoriales ont été au cœur du débat sur le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

De nombreux maires de villes de banlieues et des acteurs locaux et notamment Stéphane Gagnon et l'association Bleu Blanc Zèbre ont initiés les états généraux de la banlieue pour appeler à une prise de conscience l'État. Ils ont suivi étape par étape le débat parlementaire pour garantir les dotations des communes les plus pauvres. Leurs exigences ont été portées par l'appel de Grigny du 16 octobre 2017.

La loi de finances pour 2018 reflète une partie de ces engagements : La diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales n'est plus officiellement à l'ordre du jour pour les années à venir. Toutefois le gouvernement garde l'objectif de désendettement des collectivités locales (à hauteur de 55 Mds € à l'horizon 2022 pour un encours actuel à 196 Mds€) Ce texte, amendé suite aux négociations menées lors de la conférence nationale des territoires du 14 décembre, et aux amendements parlementaires portés jusqu'au dernier jour par les signataires de l'appel de Grigny ; prévoit ainsi :

- Une contractualisation entre l'État et les plus grandes collectivités (Région, département, communes et EPCI dont le budget de fonctionnement excède 60 M€).
- Dans le cadre de ces contrats, une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement de +1,2% par an a été fixée. Ce taux d'évolution annuelle pourra être modulé à la hausse ou à la baisse autour de ce taux pivot en tenant compte de trois critères (démographie, efforts antérieurs et revenu moyen par habitant).
- Le non-respect de la norme d'évolution donnera lieu à une sanction (par « reprise » de recettes) correspondant à l'écart entre l'évolution des dépenses de fonctionnement et la norme d'évolution prévue au contrat.
- Deux autres objectifs non contraignants pour les collectivités sont également prévus, à savoir la diminution du besoin de financement des collectivités (autrement dit leur désendettement) et le maintien du délai de désendettement en dessous d'un plafond de référence. Le caractère contraignant de cette norme, initialement appelée « règle d'or » a été supprimé par un amendement parlementaire (porté par le député Pupponi)

Les dix mesures d'urgence issues de l'appel de Grigny du 16 octobre 2017

La suspension immédiate de la réduction des contrats aidés, leur maintien et leur renouvellement.
 Le rétablissement immédiat des financements de la politique de la ville.
 Un fond d'urgence doté de 100 millions d'euros pour 100 quartiers parmi ceux connaissant les plus grandes difficultés, tout en préservant les 150 millions de la DPV.
 Le doublement du budget de la politique de la ville.
 Le fléchage, de manière transparente, des moyens de la formation professionnelle.
 Le rétablissement et le renforcement des effectifs de police et de moyens de justice.
 La désignation d'un Ministre de la Ville ayant rang de Ministre d'État et le poids institutionnel et politique.
 La désignation d'un Président de l'ANRU.
 Le lancement, avec l'aide du Parlement et de l'État, des territoires d'expérimentations de projets et de reconquête républicaine.
 La création d'une plate-forme nationale qualifiée de recensement des solutions et initiatives issues des quartiers, d'un réseau accélérateur de ces solutions avec les régions, d'un fonds de développement et d'essai des solutions accélérées de 100 millions d'euros.

C'est dans ce contexte que les collectivités locales doivent définir leur nouveau rôle : quelles compétences doivent-elles exercer, dans les limites de leurs budgets ? C'est le cas particulièrement à Sevrans où la pression démographique et la demande sociale nécessitent d'apporter des réponses innovantes.

Comment financer au mieux ces nouvelles missions ?

La réforme de la fiscalité locale devient aujourd'hui une nécessité impérieuse : la fin probable de la taxe d'habitation, la territorialisation des taxes sur les entreprises modifient considérablement la structure budgétaire des collectivités locales. Les mécanismes de péréquation et de reversements financiers sont de plus en plus complexes, de plus en plus dérogatoires, de plus en plus soumis aux diverses pressions. Ici encore, l'ancien modèle est à bout de souffle.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le budget 2018 pour Sevrans

C) Pour Sevrans, des finances maîtrisées.

La prise en compte des exigences de la banlieue permet le maintien de la dotation forfaitaire en 2018, et la croissance des dotations de péréquation

La revendication portée par Stéphane Gatignon et les maires de l'appel de Grigny de développer un fonds d'urgence pour les villes en DSU (dotation de solidarité urbaine) se

concrétise par une augmentation des dotations de compensation de 940 000 euros pour Sevrans qui s'ajoutent à celle de 1,8 millions d'euros en 2017.

Concernant la dotation globale de fonctionnement :

- Au niveau national, l'enveloppe de la DSU progressera en 2018 de 110 millions d'euros passant de 2,1 milliards à 2,2 milliards d'euros, soit une progression de +5,3 %. Cette augmentation devrait permettre à Sevrans de bénéficier d'un supplément de DSU de 657 000€, soit une hausse de 4,9% par rapport à 2017.
- L'enveloppe du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) passera de 310 millions d'euros en 2017 à 330 millions en 2018. Cette mesure permettrait à Sevrans de percevoir un supplément de FSRIF de 250 000 euros en 2018, soit une hausse de 3,9% par rapport à 2017.

Les recettes fiscales (Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti), quant à elles, devraient augmenter légèrement en 2018 à Sevrans, sans augmentation de taux, par l'effet de la seule revalorisation des bases fixée à 1,2% prévue par la Loi de Finances. Aucune évolution physique des bases (nouveaux contribuables) n'est prise en compte.

Les subventions publiques, demeurent essentielles à la viabilité des projets portés par la commune, en fonctionnement comme en investissement.

À ce stade, par exemple, 5 400 000 € de subventions en provenance de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre de la convention d'objectifs globale signée en 2017 et autour de 3 500 000 € pour la Dotation politique de la Ville (DPV) seront inscrits au budget 2018.

	2 015	2 016	2 017	2 018	Var. 2017/2018 en €	Var. 2017/2018 en %
Dotation forfaitaire	10 090 665	8 557 202	7 840 590	7 840 590	0	0,0%
+ DSU	11 148 358	12 511 867	13 524 184	14 180 822	656 638	4,9%
+ DNP	1 119 221	1 132 128	1 358 554	1 390 724	32 170	2,4%
+ FSRIF	4 945 624	5 233 365	6 481 080	6 731 839	250 759	3,9%
= DGF	27 303 868	27 434 562	29 204 408	30 143 975	939 567	3,2%

Évolution des principaux reversements

L'effort de maîtrise de la masse salariale se poursuivra. En 2017 les efforts menés par les services ont permis de limiter la hausse à 1,6 % soit une réalisation meilleure que celle de 2,85 % indiquée au budget.

Concernant la masse salariale, l'objectif de 2.85% inscrit au budget primitif a été atteint et même dépassé, avec une évolution de 1.6% en 2017.

	Taxe d'habitation par habitant en 2016	Taxe sur le foncier bâti par habitant en 2016	dépenses de fonctionnement par habitant en 2016	dépenses d'investissement par habitant en 2016
Aulnay-sous-Bois	1104	1518	1811	534
Drancy	1356	1162	1729	503
Dugny	1237	1172	2231	675
Le Blanc-Mesnil	1222	1431	1986	597
Le Bourget	1472	1838	1974	494
Sevrans	1064	914	1797	636
Tremblay-en-France	1071	3703	3129	458
Villepinte	915	1561	1783	417

Résumé des principales charges et taxes pour les 8 villes de l'EPT - DGFIP

Sevran n'a pas augmenté ses taux communaux de fiscalité locale depuis 2010. Ce choix sera maintenu en 2018. Conformément aux dispositions des lois environnementales qui font obligation de créer une taxe pour l'enlèvement des déchets et aux dispositions de la loi Notre la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères devrait s'appliquer en 2018. Cette taxe permettra de diminuer le montant des versements effectués par Sevran à Paris Terres d'Envol au titre du fonds de compensation des charges transférées (FCCT) La mise en place de cette TEOM, dont la décision reviendra formellement à l'EPT Paris Terres d'Envol, créera les conditions d'un allègement de la Taxe sur le Foncier Bâti. Elle se combinera, comme il a été dit précédemment, avec la disparition de la taxe d'habitation sur une période de trois ans, pour plus de 87% des ménages sevranais. Cette disparition, intégralement compensée par l'État sur le fondement des bases fiscales, du taux et abattements votés en 2017 s'appliquera progressivement à partir de 2018. La diminution du taux et du produit de TFB permise par la création de cette TEOM sera votée lors du vote du BP 2018.

D) Une stratégie financière qui permet de faire face au présent et de préparer l'avenir

Les évolutions institutionnelles, les incertitudes sur les recettes fiscales futures et sur les compensations de l'État à venir après la suppression de la taxe d'habitation, l'obligation de contracter avec les services de l'État sur la maîtrise des dépenses ; nécessitent d'affiner une stratégie financière qui permettra à la ville de faire face à ses obligations au service de la population.

La question du projet est un élément premier de cette stratégie financière car c'est sur cette base que la commune assoit concrètement sa crédibilité.

C'est ainsi que la direction régionale Île-de-France Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a indiqué par courrier du 30 novembre 2017 :

« Le groupe Caisse des dépôts est un partenaire de votre collectivité de longue date qui s'inscrit également dans les nouvelles ambitions de la ville. C'est ainsi que, dans le cadre de l'appel à projets Inventons le Métropole du Grand Paris, la CDC a été sollicitée pour étudier la possibilité d'intervenir en tant que co-investisseur sur les différents objets prévus sur la base de loisirs. La caisse des Dépôts porte également une attention particulière au projet d'économie circulaire « Cycles Terres » dans sa volonté d'accompagner la transition écologique et énergétique »

Ce sont les projets qui permettront à court terme de bénéficier des recettes qui viendront soutenir notre investissement.

Ces projets essentiellement financés par les partenaires privés et institutionnels permettront de poursuivre la transformation de la commune sans alourdir les dépenses.

De même, la ville restera attentive au respect des objectifs de la loi NOTRe qui sont de favoriser la redistribution et l'égalité des territoires. Or la situation de *statut quo* observée

actuellement est porteuse d'un risque pour les villes les plus faibles qui financerait les projets des villes les plus aisées soit exactement l'inverse des objectifs affichées par la loi.

C'est la raison pour laquelle la ville de Sevran a dû batailler pour garder pour les sevranaïses les attributions du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). De la même manière la ville demande un traitement équitable de la compétence assainissement. Enfin la mise en place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) permettra de baisser le poids du fonds de compensation des charges territoriales et nécessitera d'affiner le reste à charge pour la commune compte tenu des efforts consentis dans le cadre du nouveau marché de traitement des déchets.

Au final la municipalité s'attachera à limiter les appels de fonds du territoire dont les actions doivent être financées par la dynamique économique de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et non par un alourdissement du fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Elle s'attachera à porter avec la ville de Tremblay-en-France l'exigence de l'adaptation de la fiscalité des pôles aéroportuaires examinée en commission des impôts, dans un souci de justice fiscale et territoriale.

Enfin la ville s'attachera à poursuivre sa recherche de partenariat qui lui permet de financer de manière importante ses actions. Ainsi la signature du Contrat Territorial Global avec la CAF permet de revisiter l'ensemble de nos actions en direction des familles. Il fait de Sevran un site pilote et nous permet de bénéficier de subvention globalisée de 5 400 000€ en fonctionnement et un soutien en investissement.

➤ **La limitation du recours à l'emprunt**

La volonté de diminution du recours à l'emprunt a été affirmée depuis 2014

- 13 612 960 € en 2014
- 10 288 590 € en 2015
- 7 320 306 € en 2016
- 7 807 566 € en 2017

Comme la municipalité s'était engagée la commune a limité le recours à l'emprunt en 2017, l'emprunt exceptionnel de 2 757 566 contracté avec la CDC en fin d'année a permis de bénéficier des taux très avantageux du livret A pour financer les travaux d'aménagements dans le cadre de la rénovation urbaine.

La CDC comme ARKEA ont clairement indiqué à la commune que leur motivation à soutenir la commune était les perspectives nouvelles offertes par les grands projets innovants.

La rentrée de ces emprunts en fin d'année 2017 permettra à la ville de réduire très fortement le recours à l'emprunt en 2018.

➤ **La dynamique des cessions soutient l'investissement**

Depuis le début des années 2000 la Ville a mené une politique foncière visant à acquérir des parcelles stratégiques pour la maîtrise de son développement urbain.

On peut citer à titre d'exemple les terrains Westinghouse, à proximité de la gare Sevran-Livry, le long de la RN 370 ou encore dans la ZAC Bernard VERGNAUD.

15 ans plus tard, la Ville connaît d'importantes mutations et un regain d'attractivité. Notre territoire est à un moment charnière de transformations urbaines majeures, dans un contexte de reprise du marché immobilier et dans la perspective des grands projets visant à inscrire Sevran dans la dynamique du Grand Paris.

Cette situation permet de promouvoir une politique de développement foncier dans le cadre d'une politique maîtrisée de développement urbain et de redynamisation économique. Les principales cessions foncières pour 2018 s'inscrivent en continuité de cette politique et la renforcent sensiblement.

Sur l'îlot Crétier, les parcelles cédées doivent permettre le développement d'un programme immobilier et la constitution d'une nouvelle place de la Ville, animée par les rez-de-chaussée. Ce projet doit agir comme un levier majeur pour la revitalisation commerciale et plus largement la lisibilité et l'attractivité du centre-ville de Sevrans.

Le long de la RN370, sur les terrains appartenant anciennement à l'APHP, la Ville souhaite céder ses terrains en vue d'accueillir une nouvelle offre commerciale dédiée aux produits frais, aujourd'hui non présente sur la commune.

Plus à l'ouest, à proximité immédiate du centre hospitalier René Muret, la Ville a cédé une première partie de ses parcelles pour la réalisation d'un foyer d'accueil médicalisé pour des personnes touchées par des troubles envahissants du développement. Dans la continuité de ce programme, elle souhaite céder deux nouveaux terrains afin d'y développer un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et un programme immobilier de logements neufs en accession.

Pour l'avenir la ville conserve ses meilleurs atouts, tels que les terrains de la Marine à proximité de la gare de Sevrans-Livry, afin de les maîtriser, en attente de l'arrivée de la ligne 16 du Grand Paris Express.

Ainsi :

- La dynamique des projets portés par la ville permettra de réaliser un volume important de cessions pour un montant total estimé à près de 9 millions d'euros. Les services seront mobilisés pour réaliser ces objectifs dans le respect des obligations réglementaires.
- Au total cette situation devrait permettre d'équilibrer la section d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Cette situation permettra à la Ville de reconstituer sa ligne de trésorerie, de réduire son endettement et donc de retrouver des marges de manœuvre pour faire face aux attentes des années suivantes.

Sur la base de ces recettes la Ville continuera à porter ses projets et s'attachera à améliorer le service au quotidien pour les sevransais et les sevransaises.

Deuxième partie : un service public pour une action au quotidien

Le lien social, c'est l'action au quotidien de la Ville qui le construit. Dans tous les domaines, la solidarité, la responsabilité et l'engagement sont au cœur de nos actions et de nos projets.

A) Au quotidien, la protection de notre environnement

➤ La préservation du Parc de la Poudrerie

La mobilisation des élus pour défendre le Parc de la Poudrerie a permis d'obtenir un financement de l'État par le biais du Fonds de soutien à l'investissement communal. Ces fonds permettront de rénover en priorité le centre de loisirs de Villepinte dont la vocation

deviendra intercommunale et de sécuriser la halle de Vaujours et le centre nature de Sevrans. Le Département et la Région se sont mis d'accord sur le fonctionnement du Parc. Le principe du maintien du musée des poudres a été acté par le ministère des armées. La Ville de Sevrans continuera son engagement pour préserver le Parc en agissant auprès des partenaires métropolitains aux côtés des associations de défense du Parc.

➤ **L'engagement en Territoire à énergie Positive**

Le plan de rénovation et d'isolation des bâtiments se poursuivra pour limiter l'impact environnemental des bâtiments et poursuivre les économies de fluides qui en résultent pour la commune.

La mise en place de deux chaufferies biomasse permet de produire de l'énergie dans le respect de l'environnement et à moindre coût. Après la disparition du SEAPFA, la Ville sera attentive au développement des réseaux de chaleur dans le cadre du Territoire.

➤ **Le combat pour la Biodiversité**

Ce combat se traduit de différentes manières pour la commune, la préservation de la Friche Kodak dans le cadre du partenariat avec la CDC biodiversité, la poursuite de la mise en place du plan zéro phyto avec l'encouragement de méthode alternative sur les 89 kilomètres de voirie et l'implantation de ruches dans le parc Badier financées par le ministère de l'environnement.

B) Au quotidien, les services techniques

Les services techniques s'attacheront à renforcer leurs interventions au quotidien dans les écoles, les bâtiments publics, pour la propreté de la Ville, des espaces publics et sur le réseau de voirie.

Ces interventions représentent un coût en investissement, ils marquent une mobilisation importante du personnel tant en régie que pour le suivi des entreprises et des chantiers. En plus des interventions au quotidien, plusieurs projets sont prévus pour 2018 :

- La deuxième phase de rénovation du groupe scolaire Sévigné : bardage extérieur et réfection des terrasses permettant des économies d'énergie pour le chauffage,
- Les travaux de réfection du préau Crétier commenceront au second semestre, et sont devraient durer six mois,
- Nous continuerons les travaux de réfection de voirie de la Place Elsa Triolet,
- Les travaux d'amélioration de l'éclairage public seront poursuivis, afin de réaliser des économies d'énergie,
- La couverture de la Salle des Fêtes sera changée, suite aux travaux de renforcement de la charpente qui ont eu lieu en 2017.

C) Au quotidien, la petite enfance

Les États généraux de la ville ont souligné l'urgence de soutenir l'action pour la petite enfance dans les villes en DSU pour accompagner les populations et permettre l'accès à l'emploi. C'est ainsi que la Ville développe les structures d'accueil petite enfance, malgré l'arrêt du financement départemental de la partie fonctionnement des Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Désormais les EAJE sont financés en moyenne à 40% par la CAF, à 1% par les familles et à 59% par la commune. C'est pour cela que Sevrans s'est attachée à développer un partenariat et des solutions innovantes comme la création de deux nouvelles structures avec Auteuil Petite enfance.

Consciente de la forte proportion d'enfants dans sa population et de la difficulté d'accès aux soins d'une population précarisée la Ville a décidé d'inclure les équipements de soins aux mères et aux enfants dans son programme de renouvellement urbain. Ainsi, le centre de PMI Rougemont inauguré en 2017, a été intégré dans la maison de quartier. Dans les prochaines années le réaménagement de l'îlot Crétier prévoit le relogement du centre de PMI, et le réaménagement du quartier des Beaudottes mènera une réflexion incluant l'actuel centre de PMI du quartier.

D) Au quotidien, les écoles

Suite à la consultation qui a eu lieu le 19 décembre 2017 et qui a vu l'ensemble des partenaires concernés se prononcer à 84,69% pour le retour à la semaine des quatre jours, et selon la procédure officielle, tous les conseils d'école ont voté majoritairement pour un retour à la semaine des 4 jours. Le conseil municipal est appelé à en prendre acte.

Le retour à la semaine à quatre jours aura des impacts budgétaires à la baisse, mais ils sont difficiles à évaluer aujourd'hui sans visibilité fine sur l'organisation et les effectifs du périscolaire pour l'année scolaire prochaine. De plus pour 2018-2019 la Ville ne touchera plus l'indemnité compensatrice de l'Etat. Il faut noter que pour 2018, ce retour concernera seulement quatre mois de l'année scolaire. Ainsi, la baisse en année pleine ne sera totalement effective qu'en 2019. Une discussion sera conduite avec le personnel concerné sur leur futur temps de travail et la réorganisation de l'accueil périscolaire.

Le dispositif des «devoirs faits», qui existe dans les collèges depuis la rentrée 2017 et qui relève de l'Éducation Nationale devrait se développer en élémentaire. Si le dispositif des «devoirs faits» venait à se mettre en place au sein des écoles élémentaires, la Ville examinera la complémentarité avec l'accueil périscolaire qu'elle propose de 7h15 à 18h45 dans les écoles maternelles et élémentaires. Le Ministre de l'Éducation Nationale a également annoncé l'instauration du «mercredi gratuit» pour lequel nous sommes en attente de précisions. Néanmoins, les dispositifs "devoirs faits" et "mercredi gratuit" feront l'objet par la Ville d'une proposition de partenariat avec l'Éducation Nationale sur leur organisation et leurs financements.

Pour la prochaine rentrée, le Gouvernement a annoncé les dédoublements des classes de CP en REP et des CE1 en REP +. Ces mesures, qui vont dans le bon sens pour la scolarité des élèves concernés, ne sont pas sans conséquences sur le budget de la Ville puisque celle-ci devra prévoir des coûts supplémentaires en travaux, en mobilier et en équipements numériques. Toutefois, cet effort de la Ville est indispensable pour garantir la même qualité d'équipement sur l'ensemble des établissements scolaires et permettre aux enseignants de mettre en place les dispositifs pédagogiques qui leur sembleront les mieux adaptés à cette réforme et à leur projet d'école, dans la limite des possibilités de la Ville et des financements alloués par l'Etat.

À Sevran 12 écoles maternelles, 13 élémentaires et 2 écoles primaires, pour un total de 6 752 élèves en 2017 (6 251 en 2007). Le développement de nouveaux quartiers, comme dans le secteur Westinghouse, conduit la Ville à lancer une étude sur l'offre scolaire. Cette étude permettra de lier grands projets de Ville avec nécessité et perspective de constructions scolaires à l'échelle communale dans les années à venir.

Autre sujet de réflexion : l'obsolescence des tableaux numériques interactifs (TNI) ainsi que l'arrêt de leur financement par l'ex-CATF ou par le Territoire ne remet pas en question la volonté de la Ville de poursuivre l'équipement de toutes les écoles en matériel informatique innovant et adapté dans une logique d'investissement pluriannuelle.

Le travail de rénovation et de modernisation des écoles se poursuivra. Une attention particulière sera apportée à la sécurisation des écoles, conformément aux orientations du CLSPD.

E) Au quotidien, les sports

À Sevran, la pratique sportive est un élément structurant de l'action municipale. Les clubs sportifs jouent un rôle essentiel pour développer le lien social entre le quartier et entre les générations. Les nouvelles pratiques sportives sont un élément essentiel de la construction de la ville et des quartiers.

La ville de Sevran s'est engagée depuis plus de dix ans dans la restructuration d'équipements sportifs dans un état de vétusté avancé avec le soutien de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), du Conseil Départemental de la Seine Saint Denis. C'est ainsi qu'en novembre 2017, le gymnase Jesse Owens, entièrement rénové, est entré en fonction. Pour 2018, divers chantiers ou pistes de réflexion sont à prévoir, notamment sur

- La réalisation d'une salle spécialisée « sports acrobatiques »
- L'aménagement d'un espace « roller sports »
- La réfection de la piste d'athlétisme de Jean Guimier

De même, la volonté de permettre à toutes et à tous, et dès le plus jeune âge, la pratique au quotidien d'un sport, la Ville accentuera ses dispositifs du foot animation & basket animation. De plus, la Ville en partenariat avec la direction départementale de la cohésion sociale de la Seine Saint Denis propose par l'intermédiaire du dispositif « je nage donc je suis » un stage encadré par un maître-nageur sauveteur diplômé d'État pendant les vacances scolaires.

F) Au quotidien, la culture

À Sevran, la culture se décline sous toutes ses formes : musique, lecture, théâtre, arts plastiques, avec comme points communs l'accessibilité et l'innovation.

Après l'arrivée de la Micro-Folie en 2017, « tiers-lieu » culturel, fruit d'un partenariat entre Sevran, La Villette et sept autres grands musées nationaux (dont Le Louvre, Beaubourg...), il s'agit de pérenniser cette structure en renforçant l'association qui la porte désormais.

De plus, la Ville va mettre en place un Contrat Territoire-Lecture qui va permettre d'approfondir les liens entre les différents lieux de culture et de réaliser ainsi un maillage culturel sur l'ensemble de la Ville. C'est un accompagnement financier durable et soutenu de l'État qui comprend le financement d'un diagnostic du réseau de lecture publique à hauteur de 20 000€ ainsi qu'une contribution annuelle en fonctionnement d'un montant de 20 000€ de 2018 à 2021. Cette contribution va créer un engagement juridique entre la Ville et les partenaires s'engageant à parts égales. Est aussi prévu par ce dispositif un financement des demandes d'investissement (matériel numérique, mobilier, etc.) à hauteur de 80 % de 2018 à 2021.

Le Conservatoire n'est pas en reste. Pour lui, 2018 est une année importante, avec le renouvellement de l'agrément de l'État ainsi que la mise en place d'un nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique qui prévoit : développement de méthodes pédagogiques innovantes (pédagogies actives, e-learning...), favoriser les passerelles entre spectacle vivant et apprentissages (c'est l'objet du projet « IDM » en partenariat avec le Théâtre de la Poudrerie), fonctionnement en réseau (projet « LFK's », Parcours « ressources numériques avec la Philharmonie de Paris »).

La Ville s'est attachée à trouver de nouveaux partenaires financiers pour le Théâtre de la Poudrerie (Etat, Région, mécènes...). Elle participe encore à un tiers de son budget de

fonctionnement, soit 200 000€. Le Théâtre diversifie son activité sur l'ensemble du Territoire Paris Terres d'Envol.

C'est encore le signe du dynamisme et de l'engagement de la Ville, pour être au plus près des sevranaises et des sevranaï, pour leur rendre, au quotidien, le meilleur service.

G) Au quotidien, l'économie et l'emploi

2018 marquera la poursuite du travail de terrain réalisé par les services de la Ville, en lien avec Compétence Emploi et Paris Terres d'Envol, pour offrir aux sevranaises et aux sevranaï un tissu commercial et d'entreprises gages d'attractivité économique et d'emplois.

L'enjeu majeur pour 2018 réside dans la réalisation de cinq objectifs :

- Le soutien aux commerces de proximité, avec la refonte de la Halle Mandela et de la place Elsa Triolet, avec le lancement de négociations sur la réimplantation d'une pharmacie. Le centre commercial Charcot fait quant à lui l'objet d'une restructuration d'ensemble dans le cadre du programme ANRU. Un plan de revitalisation du commerce local sera lancé en 2018 avec la mise en place d'une charte qualité pour les commerces situés en zone prioritaire en lien avec la chambre de l'artisanat et des métiers.
- La revitalisation du centre Commercial BeauSevran, avec sa locomotive Carrefour, pour être prêt pour Sevran Terre d'Avenir et l'arrivée de la gare du Grand Paris Express,
- Le soutien et le développement des entreprises dans la Zone Franche Urbaine (ZFU). Il existe une carence en matière de restauration pour les entrepreneurs dans la zone Vergnaud. Un travail important a été mené pour étudier l'implantation d'un restaurant d'entreprise avec une entreprise sociale et solidaire spécialisée sur le créneau de la restauration d'entreprise (service traiteur inclus dans l'offre). Cet outil permettra avec la gare du Grand Paris située en plein cœur de la ZAC d'attirer de nouvelles entreprises, et de nouveaux talents sur notre territoire.
- L'implantation d'un magasin « O Frais » à proximité de la route nationale 370. Ce projet conjugué à la fois une dominante sur des produits frais de qualité, une dominante sur la revitalisation d'une zone sans activité commerciale et enfin une dominante sur l'emploi puisque créateur de plus d'une centaine de postes.
- Fédérer toutes les entreprises locales. Nous souhaitons en accord avec l'association AEB la renommer et élargir son périmètre d'intervention à toutes les sociétés de Sevran et ainsi recréer un dynamisme, favoriser les échanges commerciaux des entreprises adhérentes et enfin participer aux différentes activités économiques sur Sevran.

Cette volonté d'accueillir de nouvelles entreprises s'accompagne bien évidemment d'une modernisation des réseaux fibre et 4G. Le développement de la 4G et la couverture totale de la Ville permettra aussi de se préparer aux évolutions technologiques futures avec l'arrivée rapide de la 5G.

H) Au quotidien, la santé

2018 sera l'année de la négociation du nouveau Contrat local de santé (CLS) avec les partenaires signataires et notamment l'ARS principal financeur des actions et du dispositif. L'originalité de Sevran sera maintenue tout comme sa volonté d'actions et l'attention particulière pour faire place à l'engagement participatif des habitants.

Le Centre municipal de santé Louis Fernet est partie prenante de cette politique volontariste. Le CMS est un outil important qui propose des consultations en médecine générale, gynécologie, allergologie, cardiologie, dermatologie, pédiatrie, phlébologie, rhumatologie, psychiatrie, gastroentérologie, oto-rhino-laryngologie, échographie, échodoppler, échocardiographie, diététique, des soins infirmiers, la médecine préventive au travail, des entretiens avec la conseillère conjugale et familiale et depuis septembre 2016 un point écoute santé jeunes avec une psychologue.

L'objectif constant est de maintenir l'éventail de l'offre médicale afin que la population sur l'ensemble du panel de consultations spécialisées puisse bénéficier du tiers payant. Signataire de l'accord national avec l'union nationale des caisses d'assurance maladie Sevran s'est attaché à renforcer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire mais aussi à définir un cadre rénové de partenariat permettant de donner un nouvel essor à la modernisation et à l'adaptation des structures dans le respect de l'Objectif National des Dépenses d'Assurances Maladie (ONDAM).

Les partenariats avec les hôpitaux René Muret, Verdier et Ballanger seront renforcés notamment en ce qui concerne le travail de recherche sur les effets du vieillissement et leur prévention.

I) Au quotidien, la solidarité

À Sevran la solidarité constitue le fil conducteur de l'action de tous les services et le CCAS est l'un de ses principaux outils réglementaires pour développer une « solidarité active ». Il dispose d'une subvention de l'ordre de deux millions d'euros chaque année, pour soutenir l'ensemble des familles de la ville.

Chaque année l'ABS - analyse de besoins sociaux - débattue en conseil d'administration permet de définir, affiner, orienter ou réorienter les actions.

Pour l'aiguiller dans sa réflexion, la Ville et le CCAS ont souhaité disposer d'une étude d'impact du dispositif actuel afin de mesurer finement l'usage des services concernés (les familles qui bénéficient de tarifs aidés, et par extension les familles non aidées) et d'analyser la pertinence du mode de tarification selon le coefficient familial et des modalités d'octroi des tarifs aidés.

Ces analyses permettront au CCAS et à la Ville d'énoncer les grandes valeurs défendues :

- une plus grande justice sociale,
- une meilleure lisibilité pour les usagers,
- une simplification du mécanisme,
- la suppression des effets de seuil.

Le principe de création d'une épicerie solidaire est toujours d'actualité. Aujourd'hui ce besoin est porté par le mouvement local associatif avec lequel le CCAS agit en étroite partenariat pour les familles en difficultés et notamment pour tout ce qui est de l'accès aux droits.

De plus, un partenariat va être formalisé avec la Caisse d'Allocations Familiales principal débiteur des prestations et minimas sociaux et coordonnateur des politiques familiales (Convention Territoriale Globalisée). La partie solidarité envers les familles, se focalisera sur l'accès aux droits et la cohésion sociale par la lutte contre la fracture numérique, l'accès aux droits et l'accès à la culture et le loisir pour tous notamment en favorisant une égalité filles/garçons.

Enfin, en 2018, l'accompagnement de familles, et en particulier celles résidant aux Sablons et dont les enfants sont scolarisés au collège La Pléiade continue. Ce dossier fait

l'objet d'une concertation avec les parents d'élèves et se poursuivra. Le dispositif global fera l'objet d'une évaluation.

J) Au quotidien, l'insertion

Les missions de la Plateforme emploi initiative formation (PEIF) et de Compétences emploi s'intègrent dans les projets structurants de la Ville.

Elle participera au projet Cycle Terre, continuera l'orientation des jeunes vers le dispositif BPJEPS. Les travaux des gares du Grand Paris Express vont permettre de pouvoir faire jouer à plein les clauses d'insertion. Ainsi, dans le cadre de l'ANRU et hors ANRU, Nous projetons de réaliser environ 90 000 heures sur l'année. Ces heures d'insertion permettront le recrutement direct des sevranaïses suivis par les services de la PEIF.

Avec la Mission Locale et le projet de ville RSA, Compétences emploi assurera un accueil, une information et un accompagnement renforcé des publics en vue de leur insertion socio-professionnelle. Il est prévu une prise en charge de près de 3000 personnes dans les différents dispositifs. L'objectif visé est la mise à l'emploi ou l'accès à la formation qualifiante d'au moins 50 % des personnes accompagnées.

Enfin l'élaboration et la mise en place d'actions transversales dans les domaines de la santé, du social, de la culture, du sport, afin de lever les freins à l'emploi et de favoriser l'insertion professionnelle, ainsi que le Bus de l'initiative, action favorisant l'information auprès des habitants et leur mobilisation vers la PEIF seront renforcés cette année.

K) Au quotidien les retraités

Le maintien à domicile répond profondément aux aspirations des personnes âgées et constitue une alternative au placement en établissement souvent mal vécu et entraînant parfois une dégradation brusque de l'état physique et psychique. Les services du maintien à domicile du CCAS le permettent et luttent ainsi contre l'isolement et le confinement à domicile, évitent ainsi la rupture des liens sociaux mais aussi aux personnes en perte d'autonomie de rester chez elles en leur apportant le soutien nécessaire d'une part et à participer à des activités d'autre part.

Le regroupement au sein du CCAS du Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et du transport ainsi que la création d'un plateau gérontologique permet au CCAS de construire progressivement sa structure intégrée : le Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) et aussi de développer et d'ancrer le partenariat avec les hôpitaux René Muret et Robert Ballanger, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental.

Pour les Glycines, 2018 sera l'année de travaux tant attendus sur l'espace restauration avec la mise aux normes de la cuisine réalisés par la Ville - financement ANRU 1- mais aussi de la poursuite de travaux prioritaires de mise aux normes par le bailleur - électricité, balcons...

2018 verra aussi le basculement vers une nouvelle prestation de restauration tant en espaces qu'en portage au domicile. L'enjeu est de taille suite au travail d'enquête mené en 2017 sur les souhaits et attentes des personnes âgées base sur laquelle a été construit le cahier des charges. La commission paritaire -membres du CA et convives- va au long de cette année évaluer la prestation et le niveau de satisfaction des seniors.

Enfin, au niveau culturel, la création de l'Université Populaire Inter-âge (UPI) a permis de rationaliser et de structurer les animations portées auprès des seniors.

L) Au quotidien, plus de prévention pour plus de sécurité

La création de la Police Municipale a, malgré des effectifs réduits, permis de s'attaquer au phénomène des véhicules ventouses et du stationnement sauvage dans tous les quartiers de la ville. Ainsi, en 2017, 3 367 procès-verbaux ont été dressés, 307 véhicules ont été enlevés par la Police Municipale (sur un total de 635 véhicules enlevés).

Depuis septembre 2017 deux secteurs (centre-ville et quartiers sud) ont été mis en zone bleue afin de permettre des rotations plus fréquentes aux abords des commerces et d'assurer le stationnement des riverains. La police municipale exerce une surveillance régulière sur ces secteurs.

Le Pôle Tranquillité Publique assure la coordination de la Zone de sécurité prioritaire (ZSP) et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en lien avec les services du Parquet et de la Préfecture. Le CLSPD a défini des priorités d'action en 2018 et notamment le principe de renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires et de renforcer l'accueil de Travaux d'intérêt général (TIG) au sein des services. Pour ces actions le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sera sollicité, de même pour les travaux de sécurisation des abords des écoles.

La récente annonce du Ministre de l'Intérieur concernant la future mise en place de la « police de sécurité du quotidien » sur le quartier des Beaudottes fait suite à la demande plusieurs fois renouvelée de participer à ce dispositif.

Nous continuons aussi à exiger la présence continue de la Police Nationale, avec l'installation d'un commissariat de plein exercice.

En parallèle, la création du Pôle Médiation a permis de déployer la présence des médiateurs dans tous les quartiers de la ville. Ils contribuent au bon déroulement des événements de l'année (festifs, culturels...), sont attentifs de répondre aux sollicitations des différents services publics. Le service participe pleinement aux cellules de veilles mise en place sur la Ville. Ils sont le relais des interrogations et des préoccupations d'un grand nombre d'habitants.

M) Au quotidien, le respect de nos disparus et le travail de mémoire

Concernant le cimetière, l'objectif d'intégrer la parcelle extérieure, là où se trouvent le parking et le pavillon des gardiens est maintenu, dans le but d'y établir un jardin du Souvenir.

La création d'un lieu destiné à l'accueil des familles et du personnel est en réflexion. En 2018, une Assistance à Maître d'Ouvrage sera lancée concernant la réalisation de ce pavillon d'accueil à la population. Ces travaux s'inscrivent dans le travail déjà engagé sur le columbarium.

Un travail avec les associations d'anciens combattants est d'ores et déjà en route : il s'agit de renouveler le sens républicain de ces cérémonies, si utiles au travail de mémoire. La disparition du secrétariat d'État aux anciens combattants ne doit pas être un prétexte pour banaliser ces cérémonies en oubliant leur signification et leur contribution à la Nation.

N) Au quotidien, des services plus proches des habitants

En 2018, nous avons besoin de poursuivre et de renforcer notre processus de modernisation des services à l'usager. Elle confirme la volonté politique d'amélioration de la qualité de l'action de l'administration. L'objectif clairement affiché est de répondre aux exigences des citoyens en matière de service. La démarche de Gestion de la Relation Citoyen (GRC) entamée depuis 2014 engage la collectivité à accentuer l'accessibilité de ses services publics pour tous, tout en les adaptant aux nouveaux usages et besoins des citoyens (démarches en ligne, traitement des réclamations, télépaiement, accès 24h/24...).

L'administration va continuer de s'adapter et d'innover pour mieux répondre aux attentes des usagers. Via « Vos démarches » accessible par le site de la ville, ce sont 21 nouvelles démarches en ligne qui sont envisagées, portant ainsi le total à 48.

Le 1er trimestre 2018, des écrans de diffusion seront installés dans les lieux d'accueils. Ces nouveaux moyens techniques permettront d'améliorer l'information des usagers et le confort de l'accueil.

Pour l'enregistrement des signalements et des réclamations, l'objectif est de mettre en place un outil numérique de gestion de ces demandes permettant d'améliorer l'efficacité de leur traitement.

O) Au quotidien, l'amélioration de l'habitat et des logements

La réflexion autour de l'amélioration de l'habitat et des logements doit porter sur quatre axes :

- La question de la qualité des bâtiments dans le souci de concilier qualité de vie et réduction de la facture énergétique.
- Un travail avec les bailleurs sociaux. Ceux-ci doivent prendre toute leur part dans la réforme de la politique du logement. Ils doivent travailler en lien avec les élus locaux en étant plus à l'écoute des locataires et plus réactifs face à leurs problèmes. Ils doivent travailler en lien avec les élus locaux, car ce sont ces derniers qui ont la meilleure connaissance de leur population et de leur territoire.
- La création d'un « parcours résidentiel », enfin. Un parcours résidentiel, c'est proposer à toutes et à tous un logement adapté à chaque situation de la vie. C'est avoir suffisamment de logements pour les jeunes qui quittent le foyer familial, pour les familles, pour nos séniors. Cela suppose une plus grande diversification des logements. Cela suppose aussi une plus grande mixité sociale.
- Le renforcement de la mixité des logements sociaux et non sociaux, avec la volonté de maintenir le taux de logements locatifs sociaux autour de 30%, soit bien au-dessus du taux fixé par la loi.

En 2018, l'ensemble des services de la Ville sont mobilisés pour rendre le meilleur service aux sevranaises et aux sevranaïes. C'est un engagement fort, de tous les instants.

Néanmoins, pour réussir, cet engagement nécessite de dépasser le cadre des compétences des communes, de dépasser les frontières de la Ville, de voir plus loin.

C'est pour satisfaire les besoins présents et futurs de la Ville et de ses habitantes et habitants que Sevrans développe des projets à visée territoriale et métropolitaine.

L'arrivée des deux gares du Grand Paris Express va révolutionner la Ville et son visage. Il s'agit alors de prendre les devants et d'accompagner ces mutations profondes plutôt que de les attendre passivement.

Troisième partie : un engagement territorial et métropolitain, avec une exigence de justice et d'égalité territoriale

A) Sevrans au cœur du Grand Paris

Dès le lancement du projet d'un métro du grand Paris par Christian Blanc, les élus se sont mobilisés pour que Sevrans y prenne toute sa place car c'est un enjeu essentiel pour répondre

aux attentes des sevranaïses et leur faciliter l'accès aux pôles d'emplois, d'études et de formation. C'est une question clé pour l'attractivité et le développement de la Ville. L'inscription des 2 gares de Sevrans dans le schéma du GPE est le résultat de cette mobilisation. Une mobilisation qui se poursuit pour que les engagements soient tenus pour 2024.

➤ La gare GPE de Sevrans-Livry

La gare de Sevrans Livry est une gare de centre-ville en lien avec un patrimoine paysager de qualité, parc des sœurs, parc de la Poudrerie, Canal de l'Ourcq. Elle accueillera environ 30 000 voyageurs par jour.

L'arrivée du métro du Grand Paris Express participera à un gain de temps en transport pour les sevranaïses vers les pôles d'emplois. En effet, La Défense sera accessible en près de 30 min et Orly en 45 min, en comparaison aujourd'hui La Défense est à 40 min de transport et Orly à plus d'une heure. L'accessibilité de la Ville et les déplacements seront également favorisés par la création d'un nouveau pôle multimodal qui améliorera les échanges entre les différents modes de déplacements, notamment par la création d'un nouveau franchissement sur le canal de l'Ourcq. Un lien nouveau avec le canal de l'Ourcq sera proposé ainsi que vers le projet de Sevrans Terre d'Avenir qui favorisera la construction de nouveaux programmes immobiliers à proximité.

➤ La gare GPE de Sevrans-Beaudottes

La gare de Sevrans Beaudottes est une gare au cœur d'un grand quartier en renouvellement urbain, dans un tissu urbain dense avec presque 28 000 habitants. Elle accueillera 45 000 voyageurs par jour à horizon 2023.

Ce réseau du métro du Grand Paris Express permettra un gain de temps en transport vers les pôles d'emplois, La Défense sera à 28 min contre 42 min aujourd'hui, et le pôle de Saint Denis Pleyel sera à 16 min contre 32 min aujourd'hui. Le quartier sera donc mieux desservi et rendu plus attractif.

Cette gare bénéficiera d'une centralité métropolitaine ainsi que son pôle multimodal qui permettra d'accueillir de nouveaux modes de transport.

Les deux projets urbains, le Nouveau Programme de Renouvellement urbain et le projet Sevrans Terre d'Avenir pour lesquels la gare constituera la rotule, bénéficieront de la modernité et de l'attractivité de ce nouveau réseau de transport.

B) Sevrans Terre d'Avenir, pour promouvoir Sevrans dans la Métropole

Le budget 2018 de la commune permettra à Terre d'Avenir de s'ancrer un peu plus dans la réalité quotidienne des sevranaïses et des sevranaïses. Sevrans Terre d'Avenir, est un projet environnemental, économique et urbain qui contribue à la dynamique du Grand Paris en s'appuyant sur les atouts stratégiques (aire du Grand Roissy, réseau des parcs et espaces naturels) de Sevrans pour faire de cette dernière une ville de destination et de mixité.

Le développement de trames Verte et Bleue, la reconfiguration des axes structurants de la Ville participent à la recherche de dynamisme et de respect de la nature.

Sevrans Terre d'avenir développera une nouvelle offre en logement de qualité à l'échelle de la commune. Il renforcera l'attractivité résidentielle de Sevrans, en misant à la fois sur le métro du Grand Paris et sur ses atouts locaux, et notamment son patrimoine naturel exceptionnel. Il s'agit de développer de nouvelles manières d'habiter et de vivre en ville et de favoriser l'accueil des nouveaux emplois.

Sevrans Terre d'Avenir est un projet d'aménagement urbain qui englobe les deux quartiers gares Grand Paris et le site Montceleux, site agricole de 35 ha à l'est de la Ville. Sur un périmètre total de 200 ha. Le projet doit se développer sur 15 ans sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cette ZAC est d'initiative d'État et conduite par Grand Paris Aménagement (GPAM). Cela signifie donc que c'est GPAM qui porte le risque financier de l'opération. La ZAC doit être créée fin 2018 et les travaux démarreront en 2020.

C) Sevrans Terre d'eau, nouveau visage de la Ville

Sur le site Montceuleux, situé à l'est de Sevrans, la Ville et Grand Paris Aménagement développent un véritable lieu de destination mêlant nature, pièces d'eau, sports, loisirs et programmes immobiliers. Inscrit à l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris », dont il est le plus important (32,5 ha).

Le groupement lauréat d'IMGP est conduit par (LINKCITY filiale aménagement de Bouygues) en vue de développer le projet Terre d'Eaux. Insérer dans un réseau de parcs et espaces ouverts (canal de l'Ourcq, Parc forestier de la Poudrerie et du Sausset, Forêt de Bondy) et connecté aux deux pôles gares du Grand Paris, le site doit accueillir un pôle dédié aux loisirs nautiques ainsi que des programmes immobiliers (logements, commerces et activités).

Celui-ci prévoit notamment l'implantation de la première vague de surf artificielle en France ainsi que la construction d'un équipement aquatique *indoor*.

Le projet Terre d'Eaux fait partie de Sevrans, Terre d'Avenir et doit être intégré à la ZAC portée par Grand Paris Aménagement.

Il comprend une dimension innovante sur tous les aspects, la gestion de l'eau, l'habitat, la résilience énergétique, de nouveaux commerces, un *fab lab*, le tout en s'appuyant sur la mémoire du lieu et la redécouverte de la vallée de la Morée.

Le projet est fortement soutenu par les fédérations de surf, de ski nautique et de wakeboard. Il se place dans la perspective des JO de 2024 mais répond avant tout au besoin pour les fédérations de bénéficier d'un site d'entraînement européen à proximité de l'aéroport international Roissy Charles de Gaulle.

Le projet revêt également une importante dimension pédagogique, l'objectif étant d'initier des publics jeunes et défavorisés au sport de la mer et de l'océan.

D) La reconquête des emprises industrielles et commerciales

- Symboles de l'essor industriel du territoire puis de son déclin, les entreprises Kodak et Westinghouse ont fermé et quitté Sevrans dans les années 90, abandonnant derrière elles de vastes emprises polluées. Aujourd'hui, la Ville est en passe de reconquérir ces friches, par des projets qui illustrent sa volonté de créer un territoire plus attractif et plus résilient.
- Sur la friche Kodak (13 ha), la Ville est en partenariat avec CDC Biodiversité afin de mener un vaste projet de renaturation. Dans le cadre du programme « Nature 2050 », CDC Biodiversité s'engage, à ses frais, à renaturer et à gérer le site sur plus de 30 ans. Par ailleurs, la Ville développe un projet d'agriculture hors sol sur une partie des terrains. Le parc Kodak deviendra ainsi prochainement un important espace de respiration et une destination naturelle, contribuant ainsi, aux côtés du Parc Forestier de la Poudrerie et du Canal de l'Ourcq, à l'attractivité et au cadre de vie de Sevrans. Le programme est lancé à l'automne 2017.
- A Westinghouse, la Ville de Sevrans s'est associée avec le dépollueur Brownfields et, au travers d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), avec le promoteur Altarea Cogedim afin de développer un nouveau quartier mixte et intergénérationnel. Connecté au Tram T4, le nouveau quartier est équilibré en logements familiaux, résidences (résidences jeunes actifs, résidences seniors etc...) commerce et activités. Les premières livraisons se feront en 2018.

- Situé au droit de la nouvelle gare du Grand Paris, le centre commercial Beau Sevrans, entend profiter de cette recomposition pour muter et développer un nouveau morceau de ville multifonctionnel (activités et services, logements, formation) à proximité du centre hospitalier intercommunal. Cela représente une perspective d'autant plus importante dans un contexte où le groupe carrefour se réorganise.

E) Cycle Terre ou la réindustrialisation de Sevrans

Le tissu économique de Sevrans a longtemps été industriel et s'articulait autour de trois grands sites : la poudrerie nationale, l'usine Kodak et l'usine Westinghouse. Tour à tour, ces sites ont fermé : la poudrerie en 1973, Kodak dans les années 90 et Westinghouse en 1997. C'est dire si le besoin de revitalisation économique est important.

Le Projet Cycle Terre est un élément essentiel de cette revitalisation : en créant une nouvelle filière, centrée sur l'économie circulaire et sur l'innovation, c'est toute l'attractivité du territoire qui est renforcée.

L'objectif du projet Cycle Terre est de créer une nouvelle filière industrielle dans un territoire marqué par la grande vague de désindustrialisation des années 80 et 90.

Cette nouvelle filière de production de terre crue ne peut s'entendre que si l'on envisage *globalement* les projets sur Sevrans :

- Les chantiers du GPE – les deux gares et les tunnels
- Terre d'eau
- Terre d'Avenir

Innovant, le projet Cycle Terre repose sur l'économie circulaire. L'idée est donc de rapprocher le lieu de production des matières premières de leur lieu d'utilisation.

De plus, Cycle Terre s'intègre dans un schéma plus large : d'un côté les projets locaux à visée Métropolitaine Sevrans Terre D'Avenir et Sevrans Terre d'Eau, et de l'autre les projets nationaux du Grand Paris Express, avec la construction des deux gares de la ligne 16.

Cycle Terre doit fournir les matériaux qui seront utilisés par les promoteurs et les constructeurs du nouveau pôle Terre d'Eau.

F) La poursuite des travaux de rénovation urbaine

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Notre c'est le Territoire qui porte la rénovation urbaine. Sevrans fait partie des quartiers prioritaires du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). La Ville a su retenir l'attention de l'État en faisant à la fois la démonstration de la réussite de l'ANRU 1 sur son territoire et de sa capacité à engager aux côtés de l'EPT un nouveau projet de renouvellement ambitieux en lien avec le Grand Paris et le projet Sevrans, Terre d'Avenir.

Par dérogation, la Ville obtiendra un taux de subvention de 70% sur les prochaines opérations ANRU. Aux côtés de ses partenaires, l'EPT et les bailleurs sociaux, elle entend poursuivre ses efforts pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et du cadre bâti de ses habitants, tout en limitant au maximum ses coûts propres. Le montant des subventions attendues sur la Ville de Sevrans dans le cadre du NPNRU est estimé entre 50 et 100 millions d'euros.

Sevrans se veut un partenaire constructif dans l'élaboration du projet de territoire, apportant sa vision des enjeux urbains à travers le NPNRU sur le grand quartier Aulnay-Sevrans, les projets d'aménagement liés à Sevrans Terre d'Avenir, la création et rénovation d'équipements liés aux Jeux Olympiques 2024 mais aussi, plus modestement, dans le quotidien des populations locales, dans l'accompagnement du contrat de ville intercommunal, dans l'exercice des

compétences territoriales en matière d'assainissement etc. Sevrans suit avec intérêt les débats autour de la gouvernance métropolitaine et la nécessaire simplification de la géographie institutionnelle du Grand Paris tout en affirmant que les solutions viendront d'une véritable solidarité métropolitaine entre communes dont l'État serait le garant, et dans un réel rééquilibrage entre l'ouest et le nord et l'est de la Métropole en matière de grandes infrastructures publiques et privées génératrices de développement et d'attractivité (prioritairement vers le nord et l'est) et de construction de logements sociaux (prioritairement vers l'ouest).

CONCLUSION

Ce projet est ambitieux. Il ne peut réussir qu'avec la participation de toutes et de tous. De la population, tout d'abord, avec toutes les réunions de concertation, avec les associations d'habitants, avec les comités de quartier et les conseils citoyens. Parce qu'entendre et suivre les recommandations des sevranaises et des sevrans est une nécessité impérieuse, pour qu'ils s'approprient ces mutations et pour qu'ils les enrichissent de leurs expériences et idées. Des élus, ensuite, et c'est pour cela que l'ensemble de ces projets seront étudiés dans les commissions finances, égalité républicaine, vivre ensemble et développement durable. Ces commissions seront appelées à se réunir à nouveau, bien sûr, et de plus en plus souvent, pour améliorer les propositions de la Ville. Les services, enfin, qui avec le plus grand professionnalisme et avec une grande énergie les mettent en œuvre, les suivent, les portent au quotidien. L'amélioration continue des services publics, pour les sevranaises et les sevrans est la priorité de l'action municipale.

Rapport d'orientation budgétaire 2018 – Annexe dette

L'encours de la dette s'élève à 94 400 207.20 euros au 1^{er} janvier 2018, avec un montant de capital à rembourser en 2018 (hors nouveaux emprunts) de 8 693 175.74 euros. Parmi ces emprunts il faut signaler que 64 356.78 euros concerne un emprunt contracté au titre de la compétence assainissement qui fait l'objet d'une inscription au budget de la commune de Sevran avec refacturation à Paris Terres d'Envol.

ENCOURS	94 400 207.20
NOMBRE D'EMPRUNTS	52

▪ La périodicité

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Trimestrielle	72 984 912,26	77,31	29
Annuelle	21 415 294,94	22,69	23

▪ La répartition par type de taux

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	69 294 553,49	73,41	35
LIVRET A	12 368 958,66	13,10	8
EURIBOR03M	12 274 168,69	13,00	7
EURIBOR12M	462 526,36	0,49	2

▪ La répartition par tranche de taux

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
5,00% < taux <= 6,00%	20 609 889,03	21,83	5
4,00% < taux <= 5,00%	12 919 041,15	13,69	8
3,00% < taux <= 4,00%	20 177 466,63	21,37	10
taux <= 3,00%	40 693 810,39	43,11	29

▪ Classification des risques (dite classification GISSLER)

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les classer les emprunts selon une matrice à double

entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	48 produits	1 produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	98,75 % de l'encours	0,13 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	91 334 813,79 €	127 403,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 produits	0 produit	0 produit	1 produits	0 produit	0 produit
	0,95 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,19 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	897 265,85 €	0,00 €	0,00 €	181 887,98 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	1 produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	1,97 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	1 858 835,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

▪ L'extinction de la dette

ANNÉE AU 01/01	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ	AMORT.	INTÉRÊT
2018	3,26	94 400 207,20	11 709 254,21	8 693 175,74	3 016 078,47
2019	3,30	85 707 031,46	11 352 611,10	8 582 670,47	2 769 940,63
2020	3,34	77 124 360,99	10 566 923,06	8 038 795,79	2 528 127,27
2021	3,37	69 085 565,20	10 533 002,90	8 258 864,76	2 274 138,14
2022	3,42	60 826 700,44	9 902 666,48	7 882 030,44	2 020 636,04
2023	3,46	52 944 670,00	9 386 754,29	7 615 758,35	1 770 995,94
2024	3,49	45 328 911,65	8 566 056,23	7 035 420,62	1 530 635,61
2025	3,50	38 293 491,03	7 895 989,13	6 611 874,65	1 284 114,48
2026	3,46	31 681 616,38	7 135 374,83	6 089 228,51	1 046 146,32
2027	3,42	25 592 387,87	6 255 789,72	5 425 390,31	830 399,41
2028	3,37	20 166 997,56	4 923 783,31	4 279 730,84	644 052,47
2029	3,33	15 887 266,72	4 211 905,59	3 719 405,90	492 499,69
2030	3,26	12 167 860,82	3 507 193,77	3 138 181,09	369 012,68
2031	3,11	9 029 679,73	3 147 850,55	2 891 311,14	256 539,41
2032	2,86	6 138 368,59	2 148 918,51	1 996 061,12	152 857,39
2033	2,58	4 142 307,47	1 534 388,83	1 436 136,30	98 252,53
2034	2,51	2 706 171,17	1 114 797,59	1 053 437,05	61 360,54
2035	2,38	1 652 734,12	728 070,67	691 408,95	36 661,72
2036	2,36	961 325,17	711 321,56	691 408,90	19 912,66
2037	3,07	269 916,27	239 241,52	235 446,30	3 795,22
2038	1,35	34 469,97	34 585,72	34 469,97	115,75
TOTAL			115 606 479,57	94 400 207,20	21 206 272,37

▪ Les montants empruntés de 2014 à 2017

2014	2015	2016	2017
13 612 960	10 288 590,06	7 320 306,73	2 757 566 5 050 000

▪ L'encours de la dette au 1^{er} janvier de 2014 à 2018

2014	2015	2016	2017	2018
94 453 910,41	100 382 865,50	105 411 267,01	100 790 267,2 8	94 400 207,20

ANNEXE - Rapport d'orientation budgétaire 2018

Engagements budgétaires pluriannuels

Cette annexe complète la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2018 conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (article L. 2312-1). Elle ne porte que sur les AP-CP déjà votées par la commune de Sevrans, les engagements pluriannuels en investissement pour 2018 et les exercices suivants n'étant, par définition, pas encore déterminés à ce stade quant à leur montant, leur financement et leur calendrier d'exécution. De plus, cette annexe ne concerne que l'investissement, la commune de Sevrans n'ayant pas mis en place d'autorisation d'engagement-crédits de paiement (AE-CP) en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les inscriptions budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de programme et des Crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Le budget 2018 et l'exécution budgétaire 2017 n'étant pas finalisés, la répartition des crédits de paiement pour les APCP existantes pourra être modifiée et de nouvelles AP/CP pourront être créées en 2018.

CONSTRUCTION DE L'ECOLE QUARTIER SUD (DENISE ALBERT)

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	Crédits de paiement		TOTAL
		Réalisations antérieures	2017	
2031	FRAIS D'ETUDES	1 118 734,02	13 225,71	1 131 959,73
2313	TRAVAUX	9 307 859,64	0,00	9 307 859,64
238	AVANCES FORFAITAIRES	407 592,85	0,00	407 592,85
2128	POSE CLOTURE	4 072,38	0,00	4 072,38
2184	MOBILIER	73 369,57	0,00	73 369,57
2188	MATERIEL	44 038,34	0,00	44 038,34
2188	MATERIEL DE RESTAURATION	3 658,66	0,00	3 658,66
TOTAL		10 959 325,46	13 225,71	10 972 551,17

RECETTES

NATURE	LIBELLES	Crédits de paiement		TOTAL
		Réalisations antérieures	2017	
1321	SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE	13 766,35	8 233,65	22 000,00
1321	SUBVENTION ADEME	0,00	190 000,00	190 000,00
1322	SUBVENTION REGION GP3	0,00		0,00
1328	SUBVENTION AUTRES PUP	2 111 421,60	588 578,40	2 700 000,00
13251	FONDS CONCOURS	3 434 000,00	0,00	3 434 000,00
TOTAL		5 559 187,95	786 812,05	6 346 000,00

REHABILITATION GYMNASSE JESSE OWENS

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	Crédits de paiement		TOTAL
		Réalisations antérieures	2017	
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00
2313	TRAVAUX	4 513 050,85	1 591 273,47	6 104 324,32
2184	MOBILIER	0,00	8 996,07	8 996,07
2188	MATERIEL	0,00	180 946,96	180 946,96
TOTAL		4 513 050,85	1 781 216,50	6 294 267,35

RECETTES

NATURE	LIBELLES	Crédits de paiement		TOTAL
		Réalisations antérieures	2017	
1321	SUBVENTION ANRU	459 813,14	539 311,86	999 125,00
1322	SUBVENTION REGION	280 306,87	1 125 686,13	1 405 993,00
13251	FONDS CONCOURS	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
TOTAL		2 740 120,01	1 664 997,99	4 405 118,00

REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE RAVEL DESNOS

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	Réalisations antérieures	Crédits de paiement		TOTAL
			2017	2018	
2031	FRAIS D'ETUDES	2 700,00	10 000,00		12 700,00
2313	TRAVAUX	449 577,33	504 654,28	533 068,39	1 487 300,00
TOTAL		452 277,33	514 654,28	533 068,39	1 500 000,00

RECETTES

NATURE	LIBELLES	Réalizations antérieures	Crédits de paiement		TOTAL
			2017	2018	
1321	SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	0,00	520 000,00	260 000,00	780 000,00
TOTAL		0,00	520 000,00	260 000,00	780 000,00

REHABILITATION RESEAUX DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE MONTAIGNE

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	Réalizations antérieures	Crédits de paiement		TOTAL
			2017	2018	
2313	TRAVAUX	87 787,26	80 000,00	120 000,00	287 787,26
TOTAL		87 787,26	80 000,00	120 000,00	287 787,26

RECETTES

NATURE	LIBELLES	Réalizations antérieures	Crédits de paiement		TOTAL
			2017	2018	
1321	SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	0,00	133 333,34	66 666,66	200 000,00
TOTAL		0,00	133 333,34	66 666,66	200 000,00

TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET RESEAUX PUP

DEPENSES

NATURE	LIBELLES	Réalizations antérieures	Crédits de paiement			TOTAL
			2017	2018	2019	
2031	FRAIS D'ETUDES	10 859,18	58 859,69	21 973,09	20 028,04	111 720,00
2313	TRAVAUX		672 000,00	1 410 000,00	282 000,00	2 364 000,00
TOTAL		10 859,18	730 859,69	1 431 973,09	302 028,04	2 475 720,00

RECETTES

NATURE	LIBELLES	Réalizations antérieures	Crédits de paiement				TOTAL
			2017	2018	2019	2020	
1328	SUBVENTION PUP	0,00	826 528,20	729 326,40	221 812,80	182 331,60	1 959 999,00
TOTAL		0,00	826 528,20	729 326,40	221 812,80	182 331,60	1 959 999,00

ANNEXE – Rapport d'orientation budgétaire 2018

Annexe récapitulative des engagements pluriannuels

	Réalizations antérieures	Crédits de paiement					Total
		2017	2018	2019	2020		
CONSTRUCTION DE L'ECOLE QUARTIER SUD (DENISE ALBERT)	DEPENSES RECETTES	13 225,71 786 812,05				10 972 551,17 6 346 000,00	
GYMJOUVENS 2014 1 REHABILITATION GYMNASSE JESSE OWENS	DEPENSES RECETTES	1 781 216,50 1 664 997,99				6 294 267,35 4 405 118,00	
REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE RAVEL DESNOS	DEPENSES RECETTES	514 654,28 520 000,00	533 068,39 260 000,00			1 500 000,00 780 000,00	
REHABILITATION RESEAUX DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE MONTAIGNE	DEPENSES RECETTES	80 000,00 133 333,34	120 000,00 66 666,66			287 787,26 200 000,00	
TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET RESEAUX PUP	DEPENSES RECETTES	730 859,69 826 528,20	1 431 973,09 729 326,40	302 028,04 221 812,80	182 331,60	2 475 720,00 1 959 999,00	

Rapport d'orientation budgétaire 2018

Article L. 3312-1 CGCT

Evolution de la masse salariale et ses composantes

Annexe RH

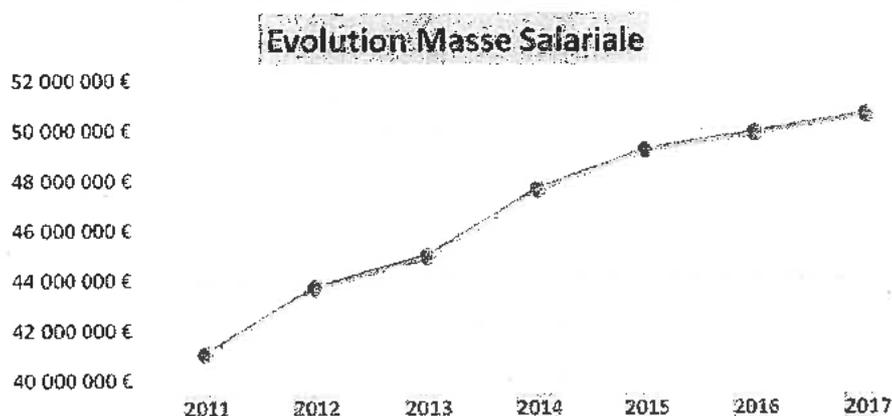
BP 2018

I. Evolution de la masse salariale (chapitre 012) entre 2011 et 2017 (partie finances)

La masse salariale est en évolution permanente. Le taux d'évolution diffère d'une année à une autre en moyenne de 3,57%.

En 2016, le travail de maîtrise de la masse salariale a permis grâce notamment à la création d'un pool d'agents à reclasser de rationaliser les coûts.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chap. 12	41 008 019 €	43 665 349 €	44 931 332 €	47 614 905 €	49 182 220 €	49 798 033 €	50 585 187 €
Evolution	/	6,48%	2,90%	5,97%	3,29%	1,25%	1,48%



L'augmentation de la masse salariale s'explique par :

- L'effet des diverses réformes statutaires (augmentation de l'indice du point, réforme des catégories A,B,C dit Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations PPCR, augmentation du SMIC etc.)
- L'augmentation des taux de cotisations patronales
- Le GVT (glissement, vieillesse technicité (avancement d'échelon, de grade et promotion interne)
- L'évolution des effectifs (les recrutements, les mises au stage, etc)
- Refonte du régime indemnitaire
- Etc. ;

La collectivité n'a aucun pouvoir d'interférer sur les éléments qui s'impose à elle suite aux réformes institutionnelles.

L'année 2017 a été marquée par une série de mesures ayant un impact direct et non négligeable sur la masse salariale.

En effet, le gouvernement a décidé d'augmenter la valeur du point de 0.6 % au 1^{er} février. A cela, il faut ajouter la mesure dite « PPCR » pour toutes les catégories, l'augmentation du SMIC et le GVT.

Il convient également de noter que cette année, il y a 4 tours d'élections ce qui mobilisent des agents et qui nécessitent le paiement d'heures supplémentaires.

Par ailleurs, le dispositif des validations de service a pris fin au 31 décembre 2016 et a nécessité un travail important du service des Ressources Humaines pour finaliser les dossiers des agents afin de ne pas les pénaliser suite à l'extinction de cette mesure.

Les validations de service permettent à un agent contractuel de basculer les cotisations d'agent non titulaire au régime spécial au moment de la titularisation. Les cotisations du régime général étant moins élevées que le régime spécial, la ville doit supporter le coût de ce rachat.

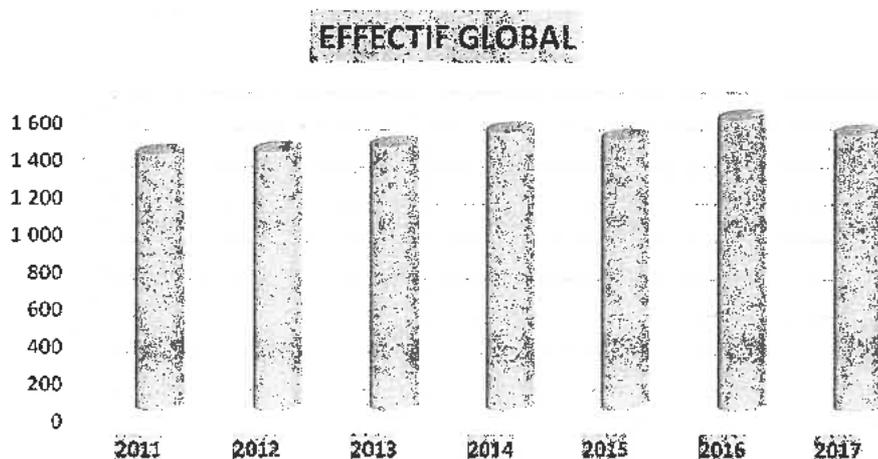
La collectivité en fonction des options qu'elle arrête est plus en moins en mesure d'influer sur la masse salariale.

II. Evolution des effectifs entre 2011 et 2017 :

1. Effectif global

L'effectif global au 31/12 de chaque année (toute catégorie confondue) est en progression depuis 2011, avec une baisse enregistrée sur l'année 2017.

		/	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A	Titulaires		50	47	57	63	63	71	66
	Contractuels		99	95	101	85	86	54	50
B	Titulaires		90	89	97	110	110	113	112
	Contractuels		86	99	83	78	83	79	77
C	Titulaires		596	616	620	624	625	693	663
	Contractuels		442	426	441	522	479	529	495
Autres	Vacataires		10	16	17	12	10	21	20
Total			1373	1388	1416	1494	1456	1560	1483



Cette baisse s'explique par :

- Transfert du ménage à la société Azurial
- Mise en place des prestations de services
- Une direction générale resserrée

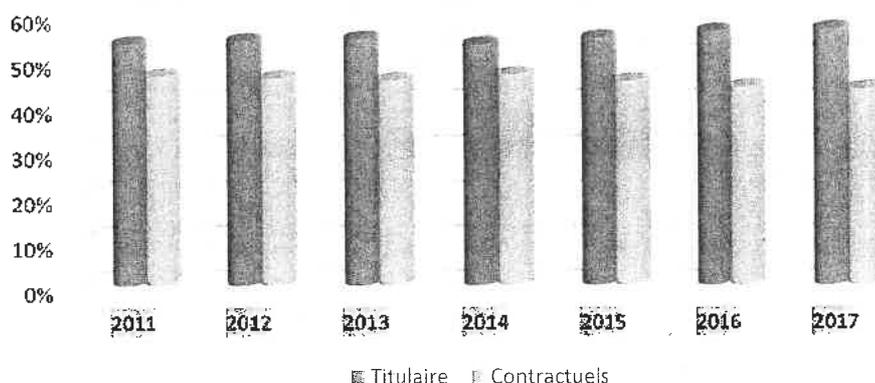
- Transferts de 40 animateurs auprès de FFP en vue d'obtenir le BPJEPS
- Mutualisations/Redéploiements de poste suite à un travail important sur les organisations après étude des organigrammes et des fiches de poste
- Agents de la ville transférés au CCAS (SIAD : aides-soignantes, infirmières et le service Allo chauffeur)
- Transfert politique de la Ville et eau et assainissement vers l'EPT
- Utilisation du pool des agents à reclasser pour les remplacements
- Difficulté de recruter sur certains postes (Directeur adjoint des finances, inspecteur de salubrité, responsable des commissions de sécurité...).

2. Evolution par statut

On constate que la part des titulaires représente en moyenne 54,78% et reste supérieure à celle des contractuels.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Titulaire	53,61%	54,18%	54,66%	53,35%	54,81%	56,22%	56,71%
Contractuels	46,39%	45,82%	45,34%	46,65%	45,19%	43,78%	43,30%

EVOLUTION DES TITULAIRES/CONTRACTUELS



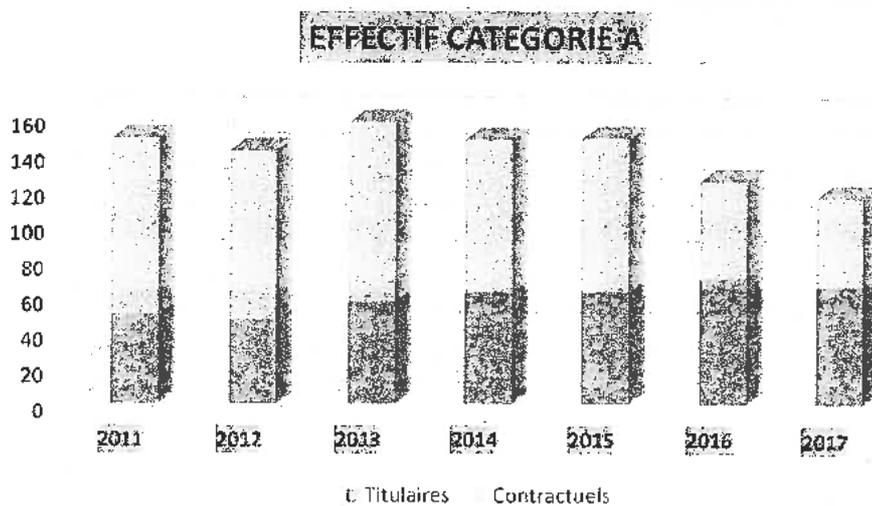
2. Evolution par catégorie depuis 2011.

Catégorie A :

Une nette évolution en 2013 puis une baisse avec un maintien à partir de 2014.

La proportion des contractuels est inférieure à celle des titulaires en 2017 sur cette catégorie d'effectif. Cela s'explique par les mises au stage suite à réussite à concours et à la loi de résorption de l'emploi précaire de 2012.

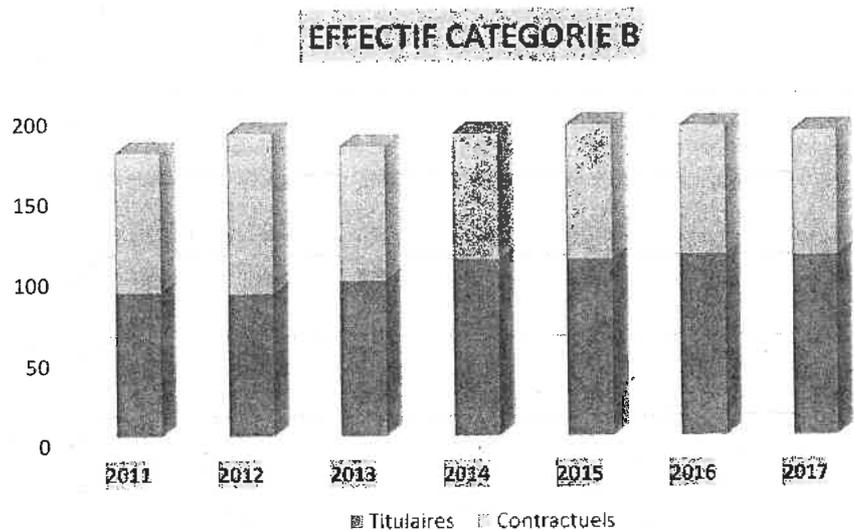
		/	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A	Titulaires		50	47	57	63	63	71	66
	Contractuels		99	95	101	85	86	54	50
	Total		149	142	158	148	149	125	116
	Evolution	/		-4,70%	11,27%	-6,33%	0,68%	-16,11%	-7,20%



Catégorie B :

Une augmentation de la part des titulaires qui s'explique par les mises au stage suite à réussite à concours et promotion interne, avec une variation d'année en année pour les contractuels.

		/	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
B	Titulaires		90	89	97	110	110	113	112
	Contractuels		86	99	83	78	83	79	77
	Total		176	188	180	188	193	192	189
	Evolution	/		6,82%	-4,26%	4,44%	2,66%	-0,52%	-1,56%

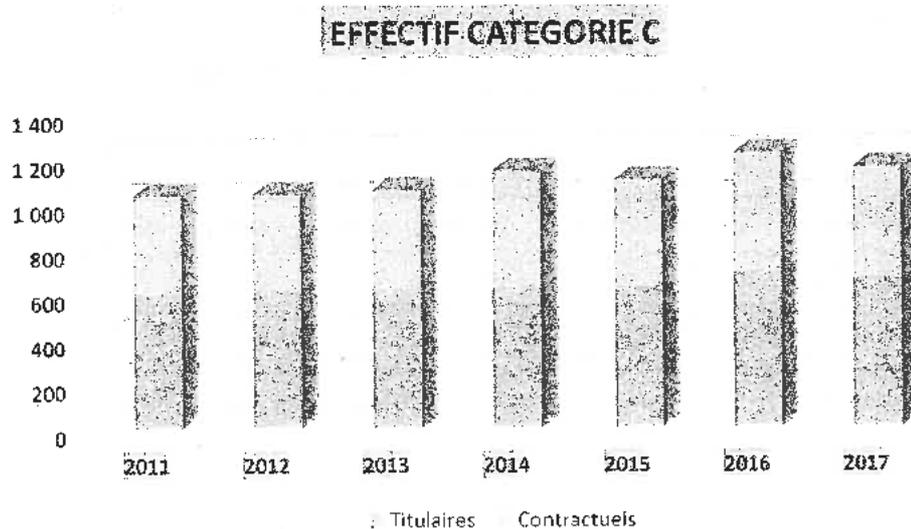


Catégorie C :

Une évolution de la part des titulaires depuis 2011 due au plan pluri-annuel de titularisations pour cette catégorie.

Une augmentation des contractuels en 2014 due à la mise en œuvre du TAP qui a été régulé par la suite.

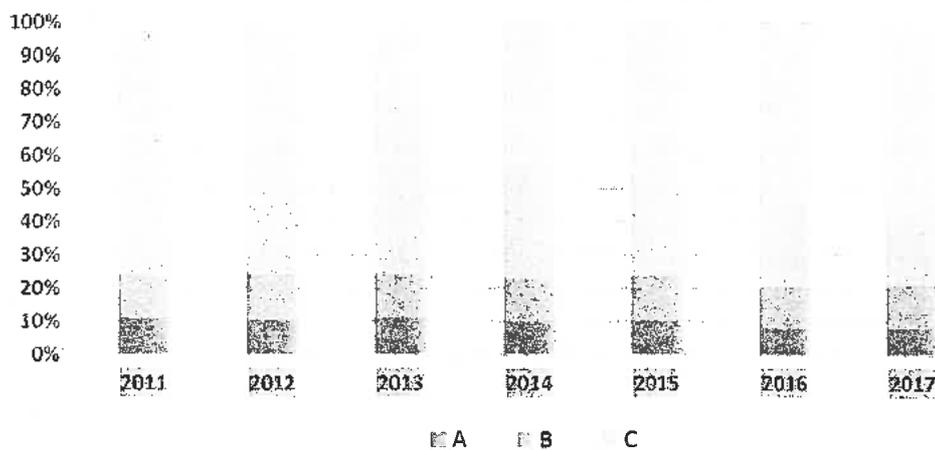
	/	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
C	Titulaires	596	616	620	624	625	693	663
	Contractuels	442	426	441	522	479	529	495
	Total	1038	1042	1061	1146	1104	1222	1158
	Evolution	/	-0,95%	1,89%	6,31%	-3,66%	10,70%	-5,24%



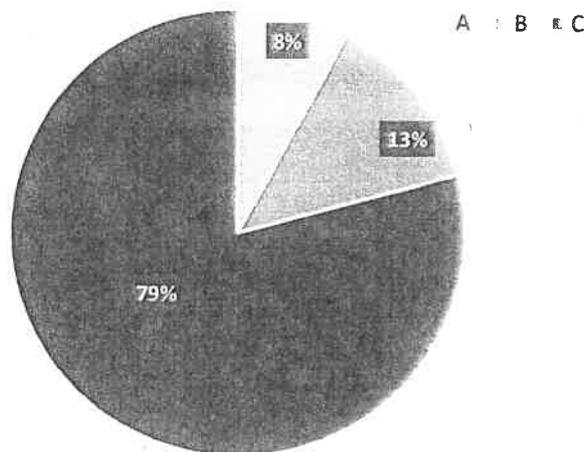
D'une manière générale, et à l'instar des autres collectivités, la part de la catégorie C est importante, elle représente en moyenne 79% contre 13% pour la catégorie B et 8% pour la catégorie A.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A	10,85%	10,23%	11,16%	9,99%	10,30%	8,01%	7,93%
B	12,82%	13,54%	12,71%	12,69%	13,35%	12,30%	12,91%
C	76,33%	76,22%	76,13%	77,33%	76,35%	78,33%	79,15%

REPARTITION DES EFFECTIFS



REPARTITION 2017



III. Evolution du régime indemnitaire entre 2011 et 2017

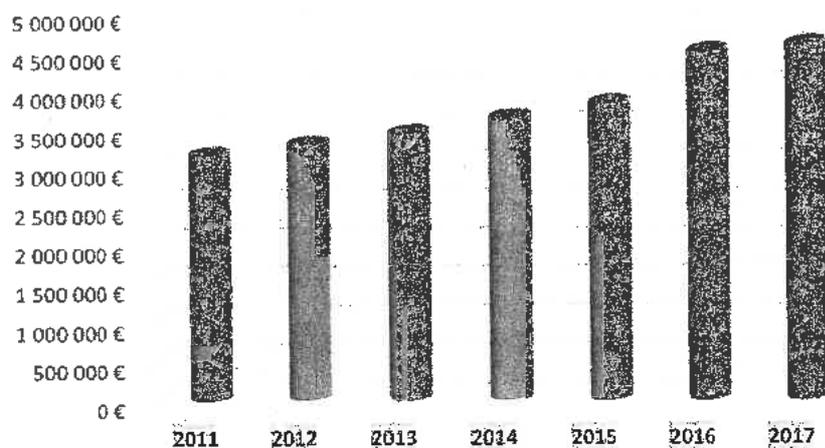
Le régime indemnitaire est en augmentation depuis 2011 avec en moyenne 6.47%.

Au titre de l'année 2016, un travail important de refonte du régime indemnitaire a été initié, ce qui explique la progression de 17,30 %.

- Le régime indemnitaire est aujourd'hui basé sur la fonction et le niveau de responsabilité des agents qui est déconnecté du grade que l'agent occupe. Ce travail a permis de répondre rapidement à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire sur la fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel) pour l'année 2017.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RI	3 163 362 €	3 301 168 €	3 444 197 €	3 640 545 €	3 825 552 €	4 487 585 €	4 579 749 €
	/	4,36%	4,33%	5,70%	5,08%	17,30%	2,05%

REGIME INDEMNITAIRE



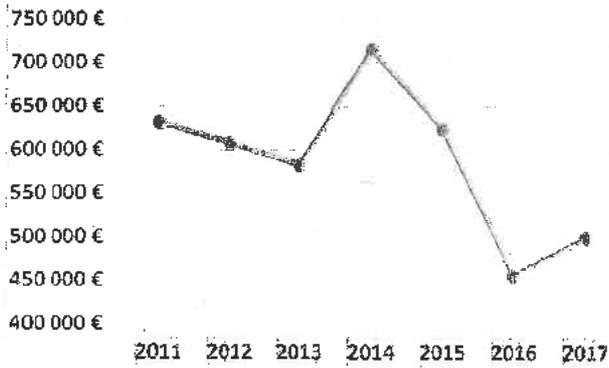
IV. Evolution des heures supplémentaires entre 2011 et 2017

On constate globalement une baisse des heures supplémentaires (en nombre et en montant).

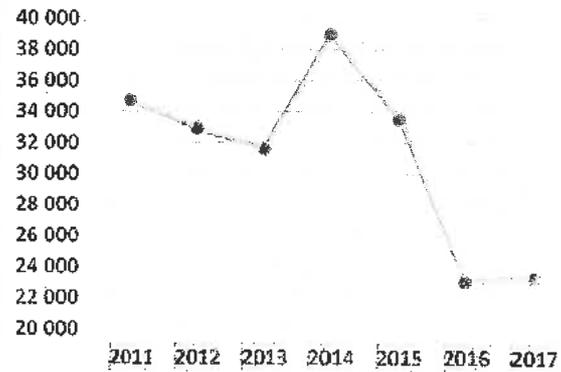
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	631 068 €	607 875 €	582 776 €	714 452 €	622 459 €	455 002 €	498 630 €
	/	-3,58%	4,13%	22,60%	-12,88%	-26,90%	2,05%

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre	34 703	32 898	31 618	38 939	33 504	23 098	23 299
	/	-5,20%	-3,89%	23,15%	-13,95%	-31,06%	0,87%

HEURES SUPPLEMENTAIRES / MONTANTS



HEURES SUPPLEMENTAIRES / NOMBRES

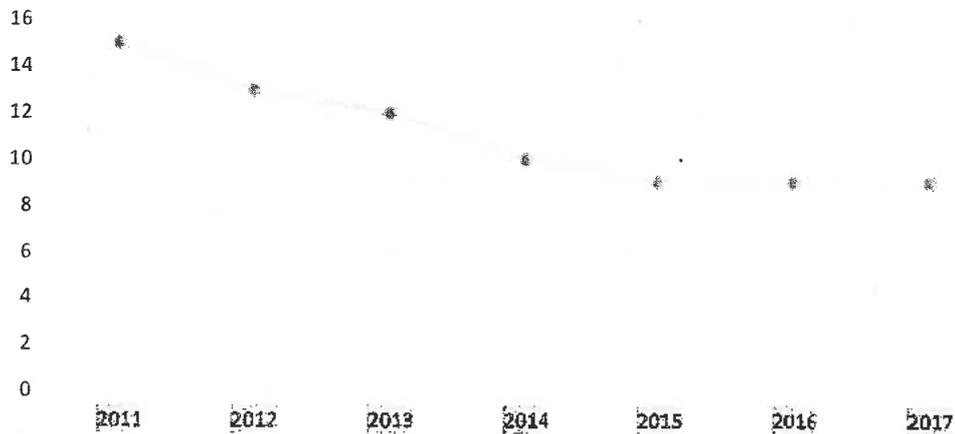


V. Evolution du nombre d'agents bénéficiaires de logement de fonctions :

Il s'agit de logement de fonctions pour nécessité absolue de service.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Avantage en nature	15	13	12	10	9	9	9

Avantage en nature



Rapport d'orientation budgétaire 2018

Annexe sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin annuel de financement

Conformément au II de l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes, »

1) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Pour le Budget principal, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2018-2022, hors versements au FCCT de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol (FCCT de base, FCCT exonération de TH et FCCT Politique de la Ville) serait la suivante :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépense (en €)	80 430 218	81 636 671	82 861 221	84 104 140	85 365 702	86 646 188

Cette évolution de la DRF, qui intègre l'ensemble des postes de dépenses de la section de fonctionnement hors FCCT (qui était de 5 890 428 € en 2017) est calée sur une norme d'augmentation de la DRF de 1,5% par an, soit le plafond d'augmentation annuelle admis par la LPFP. Cette progression, qui serait entérinée dans le contrat à passer avec l'Etat, tiendrait compte de tous les facteurs de bonification auxquels Sevrans, ville jeune aux équipements petite enfance, enfance et jeunesse nombreux, peut et doit prétendre.

Pour ce qui concerne le budget annexe Energie photovoltaïque, une norme prévisionnelle d'augmentation de 1,2% par an est envisagée, sur la base du prévisionnel de 2018. La dépense, d'un montant somme toute très faible, réside essentiellement en des charges de petit entretien (nettoyage ...) des panneaux existants.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Dépense (en €)	120	121,5	123	124,4	126

2) L'évolution prévisionnelle du besoin de financement sur la période 2018-2022

Pour le budget principal, l'objectif de la commune de Sevrans est de poursuivre son désendettement sur la période considérée, grâce à une amélioration continue de son épargne brute qui passe par la maîtrise de ses charges de fonctionnement courant.

En 2017, la commune aura emprunté 2 757 566 € et remboursé un capital de la dette de 9 147 626 €, soit un besoin de financement 2017 de – 6 393 060 €. Avec un objectif d'emprunt de 0, hors reports, en 2018 et compte tenu des différentes maturités de la dette souscrite, ce besoin de financement enregistrerait un déclin très net en 2018, évalué à 3 917 000 €, pour remonter à 7 891 000 € l'année d'après et pour s'établir aux environs de 7 200 000 € en 2022. Une évolution qui s'expliquerait par un recours mesuré (entre 0 et 2 000 000 €) du recours à l'emprunt en 2019, 2020, 2021 et 2022.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Besoin de financement	-6 393 060	- 3 917 000	- 7 891 000	- 6 439 000	- 7 751 000	- 7 200 000

La modicité de ce recours à l'emprunt imposera de financer de manière prépondérante notre effort d'investissement par nos ressources propres, à commencer par l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement. La programmation des investissements futurs sera en grande partie calée sur ce choix (Loi NOTRe du 7 août 2015 et décret n°2016-841 du 24 juin 2016).

Il est précisé que la commune n'a souscrit aucun emprunt dans le cadre du budget annexe photovoltaïque.

Projet de budget 2018

Débat d'orientation budgétaire

Budget annexe Énergie photovoltaïque

Mes cher-e-s collègues,

Ce présent rapport est présenté selon les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et du décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et conformément à la LPFP de 2018, ainsi que la circulaire préfectorale du 25 janvier 2018.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et des annexes, en l'espèce le budget annexe Energie photovoltaïque. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir. Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter et de cadrer les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement.

Comme vous le savez, le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la commune de Sevrans prévoit la montée en puissance des énergies renouvelables (ENR) dans les sources d'énergie de son patrimoine immobilier. Cette priorité passe, notamment, par le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le bâti communal.

L'année 2016 a été l'occasion pour la ville de réinvestir une partie de l'argent produit par les installations pour mettre en conformité et raccorder au réseau public de distribution d'électricité la centrale du Pavillon aux Histoires. En parallèle, et en lien avec la SAES, la nouvelle maison de quartier Michelet a été équipée d'une centrale

photovoltaïque d'une puissance de 7kWc. 2017 a marqué une pause dans la construction de nouveaux équipements photovoltaïques. Les recettes générées par la vente de courant électrique ont permis de couvrir en totalité les charges de remboursement des emprunts souscrits pour la création des installations.

L'année 2018 sera de nouveau l'occasion pour la ville de réinvestir l'argent produit par ses installations afin de raccorder sa toute dernière centrale qui ne l'est pas encore, à savoir celle du groupe scolaire Anatole France Voltaire. Il est prévu d'investir 8 230€ TTC afin mettre aux normes cette installation, et ainsi pouvoir revendre nos électrons verts sur le réseau ENEDIS.

L'ensemble de nos sites équipés d'installations photovoltaïques devrait nous permettre de produire l'équivalent de 9 000€ TTC d'énergie verte cette année. Ce chiffre est donc en hausse par rapport à celui de l'année précédente grâce à ce nouveau raccordement.

Voici, mes cher-e-s collègues, les éléments que je soumets à votre appréciation.